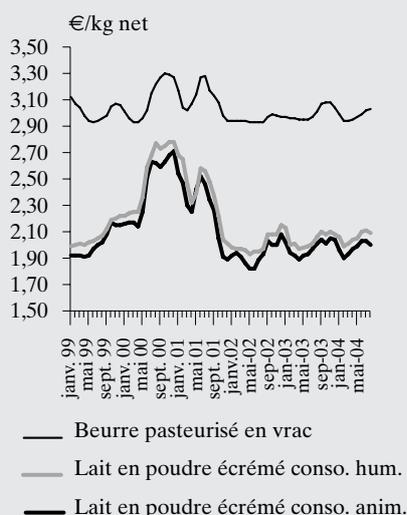


Le prix du lait en baisse dans un environnement économique

La baisse du prix du lait à la production a été initiée dès 2002 par les entreprises de transformation du lait dans un contexte de chute des cours du beurre et des poudres de lait, et anticipant les baisses des prix à l'intervention dans un contexte de transformation économique et politique du marché du lait et des produits laitiers de l'UE.

Les prix des poudres et du beurre, qui avaient fortement chuté en 2002 puis légèrement repris en 2003, progressent à un rythme très faible en 2004 et se situent toujours à des niveaux particulièrement bas. En août 2004, les cours de la poudre de lait écrémé destinée à la consommation humaine (2,09 €/kg) sont en hausse de 1,6 % par rapport à août 2003, et ceux de la poudre de lait écrémé destinée à la consommation animale (2 €/kg) reculent de 0,5 %. Quant au beurre, le prix est en hausse de 0,7 % en août 2004, à 3,03 €/kg.

Des prix bas pour les poudres de lait et le beurre



Source : DPEI

Un environnement européen modifié

L'environnement de la filière laitière a évolué avec l'arrivée des dix nouveaux pays le premier mai 2004, dans le contexte de la réforme de l'OCM lait (Organisation Commune des Marchés) décidée le 26 juin 2003. Les nouveaux États membres bénéficient dès la campagne 2004/2005 du système des quotas laitiers avec quelques dérogations, encadrant la production nationale d'un pays par un volume maximum de lait qu'il est autorisé à produire. Ainsi, avec l'élargissement, les quotas laitiers de l'Union européenne (UE) progressent de plus de 15 %, pour s'établir à 137 millions de tonnes, soit 18 millions de tonnes de lait produits en plus sur le marché. Toutes les mesures de l'OCM lait leur sont applicables dès le premier mai 2004, sous réserves de dérogations, qu'il s'agisse du régime des interventions, des aides à l'écoulement ou du régime des échanges avec les pays tiers. La nouvelle réforme de la PAC, entérinée par les accords du 26 juin 2003, se traduit particulièrement pour la filière laitière par :

- une baisse du prix d'intervention en 2004, 2005, 2006 pour le beurre (respectivement - 7 %, - 7 %, - 4 %) et la poudre de lait écrémé (- 5 %, - 5 %, - 5 %).
- des mesures de limitation de l'intervention publique pour le beurre
- la prolongation des quotas laitiers jusqu'au 31 mars 2015
- la possibilité d'une hausse des quotas laitiers
- une hausse du versement d'aides directes

(versées aux producteurs de lait dès 2004 pour compenser partiellement les effets des baisses des prix d'intervention du beurre et de la poudre).

Nouvelle recommandation sur le prix du lait en France

En France, depuis 1997, le prix du lait payé au producteur était indexé trimestriellement sur les cours de certains produits laitiers décrivant l'état du marché laitier. Cette indexation portait sur les produits industriels (beurre, poudres) et sur les produits de grande consommation exportés à partir des cotations allemandes et néerlandaises de fromages.

Depuis 2002, il s'agit simplement de calculs d'indexation diffusés par l'interprofession à titre de recommandation et depuis début 2003, le calcul tient également compte de l'évolution des produits de grande consommation en France.

En septembre 2004, l'accord interprofessionnel entre producteurs et entreprises de transformation du lait de novembre 1997 a été remplacé par une nouvelle recommandation. Les nouvelles modalités de fixation de l'évolution du prix du lait à la production prendront dorénavant en compte à 100 % (contre 50 % auparavant) l'indexation sur les produits industriels et les produits de grande consommation exportés.

De plus, pour tenir compte de la compétitivité, elles utiliseront trimestriellement l'écart de prix France/Allemagne, mesuré sur les douze derniers mois pour la partie dépassant la zone - 4 à + 4 euros/1 000 litres.

Cet accord prévoit également la possibilité d'instaurer une flexibilité additionnelle

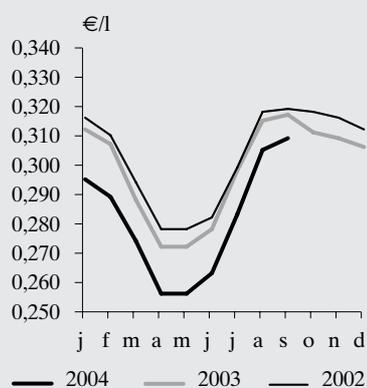
et politique modifié

pour les entreprises transformant plus de 35 % de leur lait en produits industriels afin de compenser la baisse des prix du beurre et des poudres.

Compte tenu des diminutions déjà consenties depuis le premier janvier 2004, la recommandation des baisses mensuelles par rapport à l'année dernière est la suivante – 5,92 €/1 000 litres en août 2004 et en septembre, puis – 6,58 € en octobre, novembre et décembre.

Finalement pour l'ensemble de l'année 2004, l'accord prévoit une baisse moyenne d'environ 9,30 € pour 1 000 litres, auxquels peuvent s'ajouter 2,3 € supplémentaires de « flexibilité additionnelle » au troisième et quatrième trimestres. Par ailleurs, pour compenser la baisse du prix à l'intervention du beurre et des poudres, l'UE a versé aux éleveurs une aide directe compensatrice de 12,15 € pour 1 000 litres de quota au titre de l'année 2004.

La cotation du prix du lait standard très en retrait jusqu'en juillet 2004



Source : Insee